

es trompettes, on apprenant qu'il allait y avoir une revue, le petit bossu avait fait un bond de joie, et s'était écrié:—Quel bonheur!...

Tandis que ceci se passait au bois et au village, le commandant de la forteresse était inquiet, soucieux, et Gustave partageait ses tourments, car le général Desparville, celui qui s'était jamais manqué à sa parole, n'était point revenu prendre dans sa prison la place qu'un autre occupait pour lui.

Tout-à-coup, sur les huit heures du matin, un homme à cheval, couvert de sueur et de poussière, arrive au grand galop jusque dans les cours du château, où on le laisse pénétrer, croyant qu'il est porteur d'ordre pour la revue.

—Mo! moi!... c'est moi!... sacré mille bombes! vous n'avez cru frit n'est-ce pas, vous autres? et au fait! plus de six mois pour faire un voyage de douze jours, c'est un peu abuser de la permission.

Le commandant se hâte de conduire le général près de Gustave, qui se précipite sur son cœur, et conçoit par lui donner des nouvelles de sa fille; puis s'écrie:—Eh bien, général... vous rapportez enfin cette lettre qui prouve votre innocence...

—Je ne rapporte rien du tout!... Grand Dieu! vous ne direz que ce n'était pas la peine alors d'être si longtemps absent...

—Tiens, Desparville, qui est prisonnier, et qui se promène en Allemagne... c'est comode!... Pour me rachever, en galopant la nuit après mon Roulmann... Dugueimann!...

—Vous voyez que je suis un honnête homme. —Touchez là, répond le petit bossu... Je ne vous confierai jamais d'argent.

CH. PAUL DE KOCK.

Discours du Col. Prince, sur l'Adresse.

COL. PRINCE. Je ne puis donner mon vote dans cette chambre sans l'accompagner de quelques remarques; je ne me suis pas levé pour parler plus qu'il n'est nécessaire, mais je veux expliquer les raisons qui me portent à voter pour l'amendement du membre pour North York, de préférence à l'adresse qui a été préparée par les membres de l'administration.

Gustave a obéi à son général, il quitte le château et se hâte de se rendre à la haterie; mais en route il rencontre sa mère et Adolphe qui venait voir la revue. Il n'est pas besoin de dire quelle est la joie de la pauvre mère en voyant son fils, et celle d'Adolphe en apprenant que son père est de retour.

Mais de tous côtés on court, on se presse, on se presse. Le premier Consul vient d'arriver, entouré de son état-major, beaucoup plus brillant que lui, qui cache toujours une partie de son uniforme sous sa modeste redingote grise.

Poussant, repoussant chacun, donnant des coups de poing et des coups de coude pour se faire faire place, Taquinnet est parvenu à se faufiler dans le beau milieu de la foule à l'endroit où elle est le plus compacte tout près des soldats; mais alors on entend sa voix aiguë qui cria:—Ah! sapristi, j'étouffe!...

—Ah! sapristi, j'étouffe!... qu'est-ce que ça veut dire de presser comme ça un individu; si on ne me fait pas de place, je vas mordre des

mollots! je vas mordre n'importe qui!... Qui est-ce qui jappe là-dessous! dit un grand homme placé devant le petit bossu.—C'est quelqu'un qui n'a pas peur de toi, grand gant?... Parcequ'ils sont thauts comme des asperges, ils font leurs embarras. Ah! mon Dieu! c'est bien difficile d'être grand! je n'ai qu'à acheter une paire d'échasse... qui est-ce qui me soulève un peu? Je veux voir le premier Consul, sapristi!... ah! on va applatir ma bosse si ça continue... Ah! vous poussez, vous autres... moi, je pince, j'égraigne, tant pis... Ils seraient capables de marcher sur moi, tous ces bœufs-là!

Le petit bossu se démenait tant, que le grand homme placé devant lui, fatigué de se sentir pincer, se baises, prend Taquinnet dans ses bras, l'enlève et le jeta au hasard devant lui. Taquinnet a été rouler dans les rangs d'une compagnie de grenadiers qui n'ont pas le temps de le chasser, parce que Bonaparte va passer devant eux; d'ailleurs, le petit bossu leur dit:—Camarades, ne vous occupez pas de moi... Je vous assure qu'on ne verra pas que vous avez quelqu'un dans vos rangs...; vos gibernes nous cachent parfaitement.

Cependant, le premier Consul vient de s'arrêter. Après avoir complimenté les troupes sur leur belle tenue, il vient de donner des ordres, et bientôt le général Desparville est amené devant lui. —Eh bien! dit Bonaparte au général, avez-vous enfin cette preuve de votre innocence dont vous parlez toujours?... Il me semble que je vous ai laissé le temps de vous la procurer.

—Non... mon Consul, je ne l'ai pas... répond Desparville. J'ai perdu en Allemagne le portefeuille qui la renfermait... et on n'a pas pu le retrouver... En ce moment la voix du petit bossu fait entendre ces mots:—Je l'ai, moi, le portefeuille... mon cousin Birmann me l'avait donné pour le rapporter en France au général... Pardon... Sire... première Consul... Votre Excellence... vive Bonaparte! voilà le portefeuille.

A la même instant, une main, qui paraissait à la hauteur des genoux des grenadiers, tendait un portefeuille qu'un officier s'empresse de prendre pour le remettre au général. Celui-ci pousse un cri de joie et présente enfin à Bonaparte la lettre qui prouve son innocence.

Après avoir lu cette lettre, le premier Consul ouvre ses bras à Desparville en lui disant:—On vous avait calomnié; mais je réparerai mon erreur... Vous êtes général de division.

Et Desparville presse avec effusion la main du Bonaparte, en s'écriant:—Envoyez-moi au feu! vous verrez que je suis toujours bon là!... Vive le premier Consul!... vive Bonaparte!... Ah! erudit, camarades, je vais être assommé par vos gibernes... laissez-moi sortir de vos rangs, sapristi!... ou donnez-moi un bonnet de grenadier comme à vous.

En disant cela, Taquinnet parvient enfin à se retirer d'entre les jambes des soldats. Il arrive près de ceux qui étaient alors si heureux: le général étonné dans les bras de sa fille, Gustave dans ceux de sa mère. Mais à quelques pas de là, un homme faisait ombre à ce tableau: c'était Moulinaud, qui consterné du retour du général, après enfin son parti, et se hâte de lui dire:—Général... vos trois cent mille francs sont à votre disposition... Je n'aurais parlé de ce précieux dépôt à personne... J'attendais vos ordres...

Je crois qu'il espérait les attendre toujours... murmure Taquinnet; mais le notaire se tournant vers celui-ci, lui dit:—Vous voyez que je suis un honnête homme. —Touchez là, répond le petit bossu... Je ne vous confierai jamais d'argent.

CH. PAUL DE KOCK.

Discours du Col. Prince, sur l'Adresse.

COL. PRINCE. Je ne puis donner mon vote dans cette chambre sans l'accompagner de quelques remarques; je ne me suis pas levé pour parler plus qu'il n'est nécessaire, mais je veux expliquer les raisons qui me portent à voter pour l'amendement du membre pour North York, de préférence à l'adresse qui a été préparée par les membres de l'administration.

Gustave a obéi à son général, il quitte le château et se hâte de se rendre à la haterie; mais en route il rencontre sa mère et Adolphe qui venait voir la revue. Il n'est pas besoin de dire quelle est la joie de la pauvre mère en voyant son fils, et celle d'Adolphe en apprenant que son père est de retour.

Mais de tous côtés on court, on se presse, on se presse. Le premier Consul vient d'arriver, entouré de son état-major, beaucoup plus brillant que lui, qui cache toujours une partie de son uniforme sous sa modeste redingote grise.

Poussant, repoussant chacun, donnant des coups de poing et des coups de coude pour se faire faire place, Taquinnet est parvenu à se faufiler dans le beau milieu de la foule à l'endroit où elle est le plus compacte tout près des soldats; mais alors on entend sa voix aiguë qui cria:—Ah! sapristi, j'étouffe!...

—Ah! sapristi, j'étouffe!... qu'est-ce que ça veut dire de presser comme ça un individu; si on ne me fait pas de place, je vas mordre des

paraître à leurs places en parlement au commencement de la session? On s'opposera aussi à cela, quoique on doit penser que le ministère devrait être le premier à regretter cet inconvénient (rire) regardent leur majorité; une voix peut-être deux? Y a-t-il quelque chose de plus lamentable? Et cependant, telle est leur imbecillité, qu'ils refusent positivement de nous laisser sympathiser avec eux, ces excellents ministres, ces hommes purs. (rires).

J'en reviendrai maintenant à ma retraite des rangs ministériels; je déclare d'abord que j'ai été élu sans faire aucune promesse, et je suis entré en chambre, libre de voter comme il me plairait. Si j'ai voté l'an dernier avec le ministère, c'est que le procureur-général Smith m'avait déclaré en chambre et lors de la chambre que les ministres agiraient d'après les principes du Gouvernement Responsable. L'ont-ils fait? Il est vrai qu'ils ont présenté quelques bonnes mesures, bien qu'elles fussent empruntées en grande partie aux travaux de leurs prédécesseurs, (écoutez, écoutez), mais était-ce conforme au gouvernement responsable d'appeler au ministère comme inspecteur-général un des plus fâcheux totes de la chrétienté—un homme, qui sans le family compact, n'aurait jamais été connu. J'aurais laissé passer cet amendement sous silence dans l'espérance que l'hon. monsieur ferait preuve de quelque capacité comme financier, mais je suis fâché de dire que j'ai été déçu. Était-elle conforme au gouvernement responsable cette pratique de nommer des hommes inconnus pour remplir les places devenues vacantes dans l'administration? Prenons le cas du solliciteur-général pour le Haut-Canada.

Je sais que le ministère a trouvé dans cet honorable monsieur, un confrère respectable, capable et savant, mais en regardant sur les bancs ministériels j'en vois plusieurs à côté desquels ce monsieur n'est qu'un jeune imberbe—un pur novice en politique, (écoutez, écoutez, de la part de M. Gowan). Pourquoi n'a-t-on pas nommé le membre pour Frontenac, ou celui pour South-York, ou celui pour Hastings's, ou celui pour Brockville, ou le maire de Toronto, ces messieurs méritaient tous cette place et particulièrement le dernier. C'est un savant Conseil de la Reine et qui a toujours figuré avec avantage; et surtout dans son grand portrait à Toronto, (rires) Ce portrait était suspendu dans une fenêtre lorsque je l'ai vu, il paraissait gai et grand, mais fort ressemblant pourtant à un maître de danse français. (rires)

Les journaux, repondront peut-être que mon langage est celui du désappointement. Mais je puis dire comme je l'ai déjà dit, que je ne désire aucune promotion, je préfère le bonheur du foyer domestique que de venir résider ici. En passant je ferai remarquer une faute qui s'est glissée dans le discours de l'hon. Solliciteur-Général, qui dit qu'il n'est qu'un long discours, ou plutôt un morceau de déclamation, dans laquelle il a repoussé tout ce qu'il y a sur la terre et dans les cieux, mais dans lequel il n'a pas parlé de la question qu'aurait pu le faire le grand Khan des Tartares (rire), il nous a dit que les réformistes avaient dépensé £4,000 dans une élection à Toronto, mais il a oublié de nous dire que la loi pour empêcher la corruption aux élections avait été donnée par eux. On m'a demandé qu'elle objection j'entretenais pour le ministère actuel? Mes objections ne sont-elles pas évidentes, ne sont-elles pas connues de tout le pays. Les partisans mêmes de ce ministère n'ont-ils pas dénoncés les ministres comme entièrement incompétents, comme tellement faibles qu'ils sont incapables d'approcher même une mesure? Et pourquoi, je demanderai, ceux qui condamnent ainsi sérieusement et ouvertement l'administration ne votent-ils pas pour les amendements, et ne tournent-ils pas le dos à l'équipage dégradé (rires.) On répond, oh, nous avons peur que M. Baldwin monte au pouvoir! Est-ce là parler en homme d'état? Est-ce là agir constitutionnellement? Une administration tombe littéralement en morceaux, elle est incapable de remplir aucune de ses fonctions, et cependant des hommes, par pure lâcheté votent pour perpétuer une telle disgrâce. Ils sont trop faibles nous le savons mais nous sommes des politrons politiques, et nous craignons un changement. Quelle imbecillité! Au lieu de faire ce qu'exige la constitution le sens commun, ils ont recours à la corruption; ils invitent des hommes hors de leur parti à accepter des emplois, tandis que des hommes comme l'honorable membre pour Montréal, (H. DeBléury) qui les a toujours servi fidèlement, sont laissés de côté. A qui doit-on attribuer cela, si ce n'est à une crainte abjecte d'une nouvelle élection? Mais l'accusation de corruption peut-être faite encore plus directement. Considérez le gaspillage dans les travaux publics. On m'a dit, et je crois que des milliers de louis ont été dépensés dans le lac St. Pierre, d'après des calculs faits par le Bureau des travaux, sans références aux principes scientifiques, et qu'il fallait en dépenser des milliers encore avant de pouvoir réussir, le tout néanmoins pour servir les vues de quelques contracteurs favoris, (écoutez.) Combien il eût été plus juste d'employer un partie de cet argent ainsi follement dépensé à remplir de promesses qu'ils avaient faites aux habitants de l'Ouest. Il y a un chemin de 125 milles de long, de London à Sandwich, qui a été complètement abandonné. Sur la promesse faite de ponter le chemin, les gens avaient laissé le chemin se détériorer, mais le gouvernement n'a rien fait et un grand partie du pays en a ressenti les inconvénients. Le gouvernement ne devrait jamais ordonner au bureau des travaux de changer l'état naturel des chemins lorsqu'il n'est pas certain de pouvoir les ponter lorsqu'ils seront chargés, et le bureau des travaux ne devrait rien entreprendre avant d'être certain que le gouvernement a les moyens de compléter les travaux. Qu'est devenu l'engagement solennel de bâtir un pont au centre même

de la ville de Chatam? promesse faite, il paraît sans aucune intention de la remplir, et peut-être dans la seule vue de s'assurer l'appui de deux membres du district de l'Ouest. On a fait une grande faveur au ministère pour son attention aux réclamations des pertes pendant la rébellion dans le Haut-Canada, mais je ne saurais les remercier de ce qu'il a fait à cet égard. Les payements ont été faits dans un temps où le mauvais état des chemins rendait le voyage plus coûteux bien souvent que ne valaient les réclamations elles-mêmes, et afin de favoriser une banque particulière, les réclamants ont été obligés de prendre des billets d'une ou deux piastres, et jamais plus de cinq piastres. J'ai aussi à accuser le ministère d'avoir prêté l'oreille à des contes inventés à plaisir et d'avoir agi, d'après une lettre calomnieuse, en destituant un commissaire sans même entendre sa défense. Ils n'ont pas eu l'honnêteté ou le courage de lui faire son procès, —mais ils ont cherché, par toutes sortes de moyens, de créer une mauvaise impression contre lui, en noircissant son caractère. J'en viens maintenant au département des terres de la couronne. Je ne veux pas m'ériger en censeur sévère de l'hon. commissaire, mais je crois pouvoir dire qu'il n'est pas compétent pour remplir cette charge; c'est ce que prouve entre autres, un fait tout récent; l'honorable commissaire a rédigé de nouvelles règles pour la conduite de son bureau, mais elles étaient si peu judicieuses qu'on a été obligé de les abandonner. Pourquoi ne fait-on pas choix d'une personne compétente pour cet emploi? J'ai entendu dire à un agent de terres en cette ville que la mauvaise règle de ce département offrait tant d'entraves aux affaires qu'il allait quitter la ville. Pourquoi les autres membres de l'administration n'exigent-ils la résignation de ce monsieur; on ne peut attribuer leur conduite qu'à la crainte qu'ils ont de perdre l'appui de l'honorable membre. Après avoir passé ainsi en revue la conduite de l'administration, et avoir fait remarquer les fautes qui lui ont aliéné la confiance publique, il ne me reste qu'à répéter de nouveau que je lui retire mon appui, parce qu'elle a abandonné le gouvernement responsable, parce que sa politique est contraire aux institutions libérales, parce qu'elle a eu recours à la corruption pour se concilier ses ennemis, et qu'elle a été basement ingrate envers ses amis, (applaud.)

M. McCONNELL, parla quelque temps au soutien de l'adresse. Il dit qu'à la vérité les townships avaient été négligés, mais que tout récemment le ministère avait fait des promesses, et qu'il allait bientôt prendre des mesures pour leur faire rendre justice.

DISCUSSION DE L'ADRESSE.

Les débats qui ont eu lieu la semaine dernière sur l'adresse dans notre chambre d'assemblée furent époque dans l'histoire politique du Canada. Ils donneront à nos arrière-neveux une idée comment les choses se passaient en l'an de grâce 1847, sous la meilleure des administrations possibles, et jusqu'où pouvait aller notre patience. Nous ne saurions présenter au public trop de détails et d'incidents de ces débats, c'est pourquoi nous reproduisons aujourd'hui partie d'une correspondance au Canadien que nos lecteurs ne liront pas sans intérêt. Ils y trouveront des vérités excellentes, des faits saillants, présentés sous des formes attrayantes et tout à fait pittoresques:

Montréal, 12 juin 1847.

Après quatre jours de débats, l'adresse est enfin votée par une majorité de deux voix.

De tous les membres de la chambre présents à Montréal il n'a manqué que MM. De Bléury et Franchère. Ces absences réciproques de députés ministériels et de députés de l'opposition, sont un peu faites pour surprendre vos lecteurs. C'est l'imitation d'une habitude très ancienne, dans la chambre des Communes en Angleterre. Cette habitude a été introduite ici par les représentants du Haut-Canada, qui ne singent des usages britanniques que ce qu'ils ont de mauvais. To pair off (s'absenter, au moyen d'un pacte fait avec un de ses adversaires) est en soi une mauvaise chose, car le pays a droit à l'opinion de tous ses représentants; et il y a évidemment des noms qui ont plus de poids et d'influence que d'autres. En outre il peut être dangereux de priver (nos députés ont français) ce mot comme bien d'autres expressions) lorsqu'un transgo ainsi avec une voix douteuse, avec un homme, par exemple, à qui une pudeur trop légitime aurait suggéré cet expédient. C'est ce qu'il a fait bien involontairement, M. Franchère en pairant avec M. DeBléury. Ce dernier a été pendant plusieurs jours le sujet de toutes les conversations, le point de mire de toutes les espérances et de toutes les craintes. Il avait en effet le sort du pays entre ses mains. La faiblesse du ministère a fait que chaque député de la droite a été pendant quelques jours l'arbitre souverain de nos destinées; et soit dit en passant, un tel état de chose est bien propre à faire réfléchir quelques uns de nos collègues électoraux du Bas-Canada, qui semblent mettre si peu d'importance dans le choix d'un représentant! M. DeBléury avait donc une position superbe; en se levant de son fauteuil dans un temps plutôt que dans un autre, il pouvait renverser cet édifice de corruption et d'infamie qui compose l'administration du jour, se réconcilier avec ses compatriotes, ses anciens frères-d'armes avec son pays qu'il avait jadis si bien servi, et s'attacher à lui seul une grande partie de la victoire, si coûteuse pour tant d'autres! Plutôt qu'en agir ainsi, ce M. a préféré se tenir à l'écart, en entraînant avec lui un des membres de l'opposition, et il a trouvé le moyen de soulever le ministère par son absence, tout en faisant du mal à ses compatriotes. Lui seul est à plaindre d'une telle conduite. Car malgré ses deux voix de majorité le ministère n'en est pas moins battu! Il n'est pas moins battu malgré les

voix de MM. VIGER et PAPINEAU! Il n'est moins battu malgré la voix de M. CHRISTIE! Il n'est pas moins battu malgré la voix de M. CHRISTIE! Il y a été longtemps classé parmi cette catégorie de députés que l'on nomme loose fish, ce qui veut dire, comme vous savez, un poisson qui mord à toutes les lignes, mais jamais se faire prendre. Mais aujourd'hui le pauvre poisson est pris, et bien pris. Il a mordé à l'appât du pouvoir avec une voracité; égale à celle des morues du golfe qui baigne les rives du vaste district de Gaspé représenté par ce vénérable M. Il est pris, salé, bouilli, frit et accommodé à toutes les sauces possibles. S'en régale qui voudra! Pour moi j'ai mieux à faire que de m'occuper plus longtemps de cette vieille et pédagogue machine à projets, qui par bonheur ne deviennent que rarement des lois; de ce courroux d'autrefois, qui après s'être posé quelque temps en homme d'état, en champion des libertés de son pays, est retourné tout simplement à sa servilité première; de cet homme qui fait même la plus amère censure de sa conduite, en gardant le silence.

Qui le ministère est battu avec ses deux voix de majorité! Il est battu, car pour obtenir ces deux voix il lui a fallu se traîner en boitant une seule voix par des ajournements, qui loin de lui servir, n'ont que mieux constaté sa faiblesse, et par le résultat, et par l'effet d'une discussion qui suffirait à elle seule pour l'écraser! Il est battu parce qu'il a pu commencer, et il y a trois ans, avec une et deux voix il doit nécessairement finir ainsi. Il est battu, parce que parmi ces deux voix de majorité, se trouvent un juge ex-ministre, et un ministre ex-juge; scandale inouï dans les fastes parlementaires. Il est battu, parce qu'il a renouvelé chaque soir le stratagème, digne plutôt d'un tripot de bas étage que d'un parlement, d'emporter l'ajournement à minuit juste, par une seule voix; et parce qu'après tout la véritable division a eu lieu la première fois qu'on a proposé cet ajournement. Mais ce qui accable le plus le ministère ce sont les discours de MM. Watts, Prince et Scott, trois hommes qui jusqu'à présent avaient marché avec lui et qui ont admirablement justifié leur nouvelle position. Cette réaction là vaut bien toutes celles qu'on a voulu faire, et mieux que l'histoire des élections que le gouvernement a gagnées dans tous les bourgs pourris de la province, histoire que M. Gowan, raconte si bien!



LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 18 JUIN, 1847.

L'ÉDUCATION DU PEUPLE.—Parmi les sujets qui doivent occuper maintenant l'attention des mandataires du peuple, il en est aucun qui soit plus digne de considération que celui de l'éducation. De lui dépend l'avenir du pays, sa prospérité son bien être, son bonheur—Il faut que le peuple Canadien soit instruit et éclairé; autrement il deviendra la proie des populations étrangères, que l'émigration jeto sur nos rivages. Il n'y a que l'éducation qui puisse le rendre capable de lutter avec elles d'exploiter les immenses ressources du pays, d'améliorer son système de culture, d'établir des industries, d'augmenter ses richesses.

En présence de ce grand besoin de nos populations, nous voyons avec beaucoup de satisfaction que les membres de notre Législature paraissent bien déterminés à insister sur l'exécution de la loi d'éducation. C'est ce que nous avons pu constater la semaine dernière, dans un débat intéressant qui a eu lieu dans la Chambre à propos d'une motion faite par M. Laurin. Cette motion tendait à faire nommer un comité afin d'examiner les pétitions des habitants de quelques paroisses du district du Québec contre la loi d'éducation, et suggérer des amendements nécessaires à M. Laurin dans le cours de ses remarques a prétendu que cette loi, telle qu'elle est aujourd'hui est impraticable; nous croyons cette prétention exagérée; et nous vous avec plaisir la motion repoussée par la chambre à l'unanimité, M. Laurin se trouvant seul sur la division à voter pour.

M. LaFontaine a élevé la voix énergiquement contre la proposition et le pays lui en saura gré. Nous sommes d'opinion avec le savant Monsieur que la Chambre elle-même doit prendre connaissance des plaintes articulées par certaines localités contre la loi d'éducation; que l'administration doit prêter main forte à son exécution et proposer les amendements dont elle peut avoir besoin. C'est l'impérieux devoir du ministère de prendre l'initiative en cette circonstance, afin de prouver au pays qu'on veut vraiment qu'un bon système d'instruction élémentaire soit établi permanemment.

Jusqu'à aujourd'hui il y a eu du louche dans la conduite de l'administration à ce sujet. On peut bien lui reprocher de l'indifférence et peut-être encore quelque chose de plus. Des magistrats dans quelques campagnes ont cherché à entraver l'exécution de la loi par toutes sortes de mesures; l'exécutif informé de cela n'a rien fait pour arrêter le mal. Témoins M. A. B. Papineau de St. Martin. C'est pourtant le cabinet qui a suggéré la cotisation forcée, et dans le temps, nous ne l'en avons pas blâmé et nous ne l'en blâmons pas encore; mais au moins devrait-il prendre la responsabilité de ses actes. Au contraire que n'a-t-on pas fait ou laissé faire pour faire peser la responsabilité sur d'autres épaules? N'a-t-on pas laissé des amis et partisans de l'éducation, parcourir les campagnes, en prêchant aux habitants l'opposition à la loi? Qui